



### Compte rendu du comité syndical du 21 mai 2015 – 17h30 à Lagrand

#### Étaient Présents:

**Élus :** M. Jacques FRANCOU ; M. Jean-Louis CORNAND ; Mme Marie-France DURAND ; M. Jean-Paul BELLET ; M. Jean-François CONTOZ ; M. Georges LESBROS ; M. Bernard MATHIEU ; Mme R. MARTINOLLI ; Mme Elisabeth GILLIBERT ; M. Edmond FRANCOU ; M. Jean SCHULER ; M. Max VASELI ; M. Michel JOANNET ; M. Philippe ROUX ; M. André GUIEU ; M. Marcel BAGARD

**Techniciens SMIGIBA :** Carolyne VASSAS, Antoine GOURHAND

**Excusés :** M. Georges ROMEO ; M. Claude TRIPODI ; M. Philippe AMIC ; M. Florent ARMAND ; M. Albert MOULLET ; M. Émile BONNIOT

**Le secrétaire de séance** est Marie-France DURAND

**Le compte rendu du comité syndical du 16 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATIONS

### 1 - AVENANT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

#### **Planning:**

- Passage en MISEN : 19 mai
- Présentation en comité de rivière: 2 juin
- Dépôt officiel de l'avenant au partenaire financier: fin juin 2015
- Instruction de l'avenant par les partenaires financiers entre juillet et fin octobre
- Signature de l'avenant : novembre 2015

Carolyne VASSAS présente brièvement l'ensemble des actions prévues pour la période de l'avenant (actions déjà inscrites au contrat et actions nouvelles) ainsi que les enveloppes financières estimées.

J.F Contoz demande quelles ont été les remarques de la MISEN lors de la présentation.

C. VASSAS indique que la principale remarque a concerné l'intégration d'une action pour la réflexion à mener à la suite de l'avenant et l'organisation pendant la période transitoire (avant démarrage d'un autre outil de contractualisation). En effet, il faudra se poser la question des outils à mettre en œuvre après l'avenant du contrat de rivière.

Cette réflexion doit-elle être démarrée durant l'avenant ou à la suite ? Suivant la charge de travail, cette réflexion pourra être engagée au cours de l'avenant.

M. VASELI se demande quelle pourra être la suite du contrat de rivière et du SMIGIBA selon le territoire de la future communauté de communes.

J. FRANCOU indique qu'il reste du temps pour cette réflexion et qu'il est nécessaire de maintenir un outil tel que le contrat de rivière afin de pouvoir bénéficier d'un cadre de subventions.

B. MATHIEU indique que la future communauté de communes ne recoupera probablement pas entièrement le bassin versant du Buëch (notamment avec la Méouge). Le SMIGIBA aura donc toute légitimité à intervenir.

J.F CONTOZ : Il faut attendre pour la question de la taxe de 40€. Elle ne permettra pas de réaliser tous les travaux.

G. LESBROS demande comment s'articulent les financements pour l'assainissement.

C. VASSAS répond que ce sont les communes qui sont maîtres d'ouvrages et que celles-ci assurent la part d'autofinancement et les demandes de subventions. Le SMIGIBA est assistant aux maîtres d'ouvrages et ne se superpose pas avec l'I.T 05 qui assure des missions d'accompagnement technique.

### **Projet de délibération n°2015-025:**

- Autoriser le président à signer tous les documents nécessaires au dépôt et à l'instruction de l'avenant
- Autoriser le Président à signer l'avenant après son instruction par les partenaires financiers

### **Accepté à l'unanimité**

## **2 - RÉGIE DE L'EPTB DURANCE**

M. Philippe PICON, chargé de mission au SMAVD (syndicat mixte de la Durance), expose les missions du syndicat. Le SMAVD est porteur du contrat rivière de la Durance qui s'inscrit dans les mêmes délais que celui du SMIGIBA. Par ailleurs le SMAVD a été labellisé EPTB en 2013 pour l'ensemble du bassin versant de la Durance. Cela lui confère des missions de coordination et d'animation des politiques publiques de l'eau avec les structures gestionnaires des affluents de la Durance.

Dans ce cadre, le syndicat a fait réaliser une étude pour connaître la forme la plus adaptée permettant de regrouper les différentes structures afin de porter des actions communes. Le SMAVD a créé une régie autonome adossée au syndicat qui a plusieurs objectifs :

- Porter de façon collective les démarches qui intéressent le bassin versant hydrographique ;
- Permettre, dans le respect du principe de subsidiarité et du volontariat, certaines formes de mutualisations pour des démarches d'intérêt partagé ;
- Renforcer la légitimité et la place des structures de gestion dans un contexte incertain (cadre législatif instable ; moyens de plus en plus contraints, etc.)
- S'inscrire dans un partenariat avec les autres acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (collectivités, Etat et ses établissements publics, usagers)

Cette régie a donc pour vocation de porter des études, projets ou réflexions à l'échelle du bassin versant de la Durance, sans pour autant interférer dans la gouvernance des gestionnaires locaux. En terme de fonctionnement, il est proposé que le SMIGIBA désigne un représentant pour siéger au sein de cette régie. Concernant le financement de la régie, le SMAVD assurera le fonctionnement de la structure et des participations sous forme de subventions pourront être versées par les structures membres au regard des projets menés. Ces participations sont donc basées sur le volontariat et seront évaluées au cas par cas.

J. Francou estime que la démarche est intéressante et qu'elle permet une certaine cohérence à l'échelle du bassin versant de la Durance. De plus, les participations pouvant être étudiées au cas par cas elles n'engagent pas la structure financièrement pour le moment.

M. Vaseli demande si cette démarche n'avait pas déjà été engagée précédemment ?

C. Vassas explique qu'un représentant de l'EPTB était venu expliqué le fonctionnement du syndicat et le rôle de l'EPTB en 2013, mais que la démarche n'avait pas été engagée plus loin compte tenu de la proximité des élections.

G. Lesbros demande quels sont les autres syndicats à avoir intégrés la régie ?

P. Picon indique que les syndicats du Lèze et du Merdary ont déjà adhéré à la régie et que les démarches sont en cours au parc du Verdon et au syndicat de l'Ubaye. Le SMAVD rencontre progressivement les différentes structures.

#### **Budget :**

Les structures membres de la régie n'ont pas de contribution statutaire fixée. La participation sera volontaire, définie au cas par cas en fonction de la nature des actions menées. Le SMAVD apportera lors de la mise en œuvre de la régie la dotation initiale nécessaire à son fonctionnement.

#### **Projet de délibération n°2015-026:**

- **De participer** à la régie autonome du bassin hydrographique de la Durance sous l'autorité du président du SMAVD-EPTB.
- **De désigner** M. Jacques FRANCOU en tant que représentant du SMIGIBA au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome.

**Accepté à l'unanimité**

### **3 - PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, il est nécessaire de prévoir la mise en place de sondes de mesures de débits pour évaluer l'évolution sur le milieu des efforts de réduction des prélèvements. Le travail entre le SMIGIBA, la DDT05 et la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes a conduit à une répartition des rôles. Le SMIGIBA réalise l'acquisition des sondes et les campagnes de jaugeages seront réalisées entre le syndicat, la DDT et l'ONEMA.

J. Francou indique que lors de la dernière réunion, au vu des difficultés pour connaître précisément les volumes d'eau dérivés, il a proposé que le syndicat procède à l'achat de 4 sondes supplémentaires pour les mettre à disposition des ASAs afin que celles-ci puissent améliorer la qualité des connaissances.

J.F Contoz indique qu'actuellement on manque de connaissances sur les débits. Il faut des sondes

complémentaires pour mesurer les prélèvements.

M. Guieu demande où seront placées les sondes et si l'objectif n'est pas de surveiller encore les ASAs qui ont déjà des compteurs?

J. Francou indique que les sondes seront mises à disposition des ASAs. Les ASAs volontaires pourront bénéficier d'un prêt de sonde du SMIGIBA et décideront de leur implantation. Le SMIGIBA n'a pas un rôle de police mais met à disposition du matériel pour améliorer la connaissance.

#### **Projet de délibération n°2015-027:**

- **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 20000€ HT auprès de l'agence de l'eau, du Conseil régional PACA et du Conseil Général 05 dont le plan de financement est le suivant:
  - **Agence de l'eau : 50 % soit 10 000 € HT**
  - **Conseil régional PACA : 20 % soit 4 000 € HT**
  - **Département 05 : 10 % soit 2 000 € HT**
  - **SMIGIBA : 20 % soit 4 000 € HT**
  
- **D'autoriser** le président à signer les marchés et avenants nécessaires à la réalisation de l'opération dans la limite des montants fixés au budget.

**Accepté à l'unanimité**

## **4 - POSTE DE SECRÉTARIAT COMPTABILITÉ**

### **4.1- Contexte**

Démission de Mme Cindy CHAIX au poste de "chargée de mission pour le suivi administratif et comptable du contrat de rivière et des sites Natura 2000" en date du 15 mai 2015.

De novembre 2014 à mai 2015, Mme CHAIX a été en congé maternité et maladie et a été remplacée par Mme Hélène SCIAMMA.

Le poste de Mme CHAIX a été créé en 2009 sur la base d'un poste de chargé de mission. Cette dénomination de poste n'existe plus, il faut fermer le poste et en ouvrir un nouveau dont l'intitulé sera « Secrétaire comptable et suivi administratif du SMIGIBA » et dont les missions seront similaires.

#### **Projet de délibération n°2015-028:**

- Fermeture du poste de « chargé de mission pour le suivi technique administratif du contrat de rivière et de Natura 2000 ».
- Création au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de « Secrétaire comptable et suivi administratif du SMIGIBA », au cadre d'emplois d'adjoint administratif de catégorie C ; à raison de 35 h hebdomadaires.

**Accepté à l'unanimité**

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### AVENANT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Passage en MISEN (présentation de 30 minutes à tous les partenaires institutionnels): 19 mai 2015 matin

Validation du dossier finalisé en comité de rivière: 2 juin 2015

### NATURA 2000

#### Site Natura 2000 – Céuze, Aujour, Crigne, St Genis

Suite au comité de pilotage le **vendredi 24 avril à 14h** en DDT des Hautes Alpes, il n'a pas été possible de procéder à l'élection du président et de statuer sur la candidature du SMIGIBA comme structure animatrice. En effet, il a été soulevé par le président actuel un problème au niveau de la communauté de communes de Tallard quant à son désengagement dans cette démarche.

Le SMIGIBA reste en position d'attente pour savoir quelle sera la décision prise au sein de la communauté de communes de Tallard.

-> report du copil à une date ultérieure

### PLANNING

#### Dates à retenir:

##### Fête de la nature

Mercredi 20 mai : 9h rando nature dans les gorges de la Méouge

14h30 rando nature sur les rives du Buëch (Aspres)

Vendredi 22 mai : sortie ornithologique au marais de Manteyer (intervenant : Roger Garcin)

##### Printemps des castors

Samedi 30 mai à Laragne : événement co-organisé avec le PNR Baronnies provençales

Balade au bord du Buëch, expo et conférence (14h à 20h) - Intervenant : Michel Phisel

##### Fête de la Montagne dans le Dévoluy

Du 22 au 26 juin : diaporama à prévoir

WE du 27-28 juin : stand Natura + 1 sortie

##### Escale pastorale

1 escale pastorale: 29 juillet 2015 au Col du Festre → rencontre des éleveurs et de Natura et différents ateliers (tonte,...)

1 présentation à Superdévoluy sur la biodiversité: 21 juillet

1 sortie : date à définir

**Conférences chiroptère**: 28 juillet et 11 août dans le Dévoluy

## Réunions SMIGIBA:

Comité de rivière : 2 juin 2015

Réunion de l'exécutif: 26 mai à 15h à Serres

Réunion de bureau : 11 juin à 14h à Eyguians

Date du prochain comité syndical : fin août / début septembre 2015 en fonction des délibérations